

Nombre de membres en exercice: 10	Séance du 16 février 2023
Présents : 10	L'an deux mille vingt-trois et le seize février l'assemblée régulièrement convoquée le 16 février 2023, s'est réunie sous la présidence de
Votants: 9	Sont présents: Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Gisèle GAVIGNAUD, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, André JIMENEZ, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÏNO
	Représentés:
	Excuses:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Jean-Claude SIRE

Objet: Vote du compte de gestion 2022 - M57 - DE 001 2023 **Résultat du vote : Adoptée**
Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARTY Jean-Jacques

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: Vote du compte administratif 2022 - M57 - DE 002 2023 **Résultat du vote : Adoptée**
Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARTY Jean-Jacques

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par MARTY Jean-Jacques après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	41 623.07			24 895.61	41 623.07	24 895.61
Opérations exercice	34 692.22	52 025.04	122 394.28	165 914.96	157 086.50	217 940.00
Total	76 315.29	52 025.04	122 394.28	190 810.57	198 709.57	242 835.61

Résultat de clôture	24 290.25			68 416.29		44 126.04
Restes à réaliser	4 280.40				4 280.40	
Total cumulé	28 570.65			68 416.29	4 280.40	44 126.04
Résultat définitif	28 570.65			68 416.29		39 845.64

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - M57 - DE 003 2023 **Résultat du vote : Adoptée**
Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARTY Jean-Jacques

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 68 416.29

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	24 895.61
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	38 624.80
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	43 520.68
Résultat cumulé au 31/12/2022	68 416.29
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	68 416.29
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	28 570.65
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	39 845.64
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: Vote du compte de gestion 2022 - M49 - DE 004 2023 **Résultat du vote : Adoptée**
Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARTY Jean-Jacques

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: Vote du compte administratif 2022 - M49 - DE 005 2023 **Résultat du vote : Adoptée**
Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARTY Jean-Jacques

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par MARTY Jean-Jacques après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		51 040.76		4 255.54		55 296.30
Opérations exercice	13 902.80	20 711.98	33 004.63	33 424.20	46 907.43	54 136.18
Total	13 902.80	71 752.74	33 004.63	37 679.74	46 907.43	109 432.48
Résultat de clôture		57 849.94		4 675.11		62 525.05
Restes à réaliser						
Total cumulé		57 849.94		4 675.11		62 525.05
Résultat définitif		57 849.94		4 675.11		62 525.05

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2022 - M49 - DE_006_2023 **Résultat du vote : Adoptée**
Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARTY Jean-Jacques

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 4 675.11

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	4 255.54
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	419.57
Résultat cumulé au 31/12/2022	4 675.11
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	4 675.11
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	4 675.11
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à ST FERRIOL, les jour, mois et an que dessus, et ont, les membres présents
signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément
aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY